

FrontaMut

Frontaliers
votre protection santé intégrale
2011



ADREA
mutuelle
PAYS DE SAVOIE

Conditions d'adhésion

L'adhésion doit être effective au plus tard à 55 ans. Elle est annuelle, se renouvelle par tacite reconduction et entre en vigueur:

- au 1^{er} jour du mois pour toute demande déposée du 1^{er} au 15,
- au 1^{er} jour du mois suivant pour toute demande déposée à compter du 16.

L'âge pour déterminer le montant de la cotisation annuelle et les conditions d'adhésion se calcule par rapport à l'année de naissance.

Cotisation

La cotisation est payable trimestriellement d'avance ou par prélèvement automatique mensuel sans frais supplémentaires.

La cotisation enfant est gratuite à partir du 3^{ème} enfant inscrit.

Droit aux prestations

Il prend effet immédiatement après l'adhésion :

- pour le nouveau Frontalier qui s'inscrit à une Garantie Santé Frontamut dans les 3 mois suivants son embauche en Suisse (1),
- pour le frontalier qui s'inscrit à une Garantie Frontamut avant ses 31 ans (1),
- pour le Travailleur Frontalier nouvellement résident en France qui s'inscrit dans les 3 mois suivants son installation en France sur production d'un justificatif de résidence principale (1).

Dans les autres cas, vous avez droit aux prestations après un délai de carence de :

- 3 mois : soins courants, soins dentaires et optiques,
- 6 mois : hospitalisation, cure thermique, prothèses dentaires, orthodontie,
- 10 mois : maternité,
- 12 mois : traitement des affections mentales.

(1) En cas d'adhésion en garantie G1 Plus et G1 Méga, la dispense de stage est plafonnée au niveau de remboursement de la garantie G1. Un délai de carence de 6 mois est appliqué sur le différentiel de prestations, période pendant laquelle la garantie G1 sert de base de remboursement.

SOINS DISPENSÉS EN FRANCE*

TYPE DE SOINS	G	G1	G1 PLUS	G1 MÉGA
SOINS COURANTS				
Consultations - Visites	100 %	125 %	150 %	200 %
Actes de spécialités - Imagerie médicale	100 %	125 %	150 %	200 %
Analyses - Auxiliaires médicaux	100 %	125 %	150 %	200 %
Pharmacie (vignette blanche, bleue et orange)	100 %	100 %	100 %	100 %
Appareillage - Orthopédie	100 %	125 %	150 %	200 %
OPTIQUE				
Verres	500 %	600 %	700 %	900 %
Forfait verres unifocaux			10 €	15 €
Forfait verres multifocaux			15 €	30 €
Monture	80 €	100 €	135 €	160 €
Lentilles acceptées (1) (2)	170 €/an	180 €/an	Frais réels	Frais réels
Lentilles refusées y compris jetables (2)	92 €/an	100 €/an	130 €/an	Frais réels
Chirurgie laser correctrice de la vue (forfait par œil)			150 €/an	200 €/an
DENTAIRE				
Soins	100 %	125 %	200 %	300 %
Prothèses acceptées ou refusées (1)	125 %	150 %	200 %	300 %
Orthodontie acceptée (1)	125 %	150 %	200 %	300 %
Implants dentaires (3)			500 €	750 €
HOSPITALISATION (4) - Séjours en médecine, chirurgie, maternité				
Honoraires	125 %	125 %	150 %	200 %
Séjour en chambre commune	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière	31 €/jour	31 €/jour	Frais réels	Frais réels
Transport	100 %	100 %	100 %	200 %
Fécondation In Vitro (forfait annuel)	1 000 €	1 000 €	1 500 €	2 000 €
Accompagnant (enfant - de 12 ans)	22 €/jour	22 €/jour	46 €/jour	46 €/jour
HOSPITALISATION (4) - Autres services ou établissements spécialisés				
Services de suite - Établissements et services Neuropsychiatriques - Rééducation - Réadaptation - Repos - Convalescence - Cure médicale - IMP - IME - Services long et moyen séjour - Colonie sanitaire spécialisée			• 100 % du prix de journée en chambre commune • forfait hospitalier	Maxi 60 jours par année civile
CURE THERMALE (1)				
Forfait pour 21 jours maximum (maxi 3 cures/affection)	417 €	417 €	513 €	513 €
PRIME DE NAISSANCE				
Si inscription enfant dès sa naissance	92 €	92 €	153 €	153 €
FRAIS D'OBSÈQUES				
Participation	839 €	839 €	1 220 €	1 220 €

(1) Selon critères Sécurité sociale. Hors nomenclature exclus.

(2) Forfaits non cumulables.

(3) Forfait annuel dans la limite de 250 € par implant.

(4) Participation limitée au tarif de l'établissement français le plus proche du domicile, susceptible de dispenser les soins appropriés à l'état du malade.

(5) Aucune autre spécialité que celles citées dans le détail de la garantie ne sera remboursée.

(6) Sur présentation de facture acquittée.

(7) Sur prescription médicale.

(8) Taux de participation exprimés en pourcentage du Tarif Cadre LAMal.

(9) APDRG : classification regroupant les soins en hospitalisation en fonction des affections traitées. Ces données ont été définies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) - APDRG : All Patient Diagnostic Related Group

(10) Ils sont pris en charge en cas d'hospitalisation, sur la base du Tarif Conventionnel de la Sécurité sociale. En cas de transport d'urgence appréciée par le Médecin Conseil, ils sont pris en charge au Tarif Cadre LAMal.

* Taux de participation exprimé en pourcentage du Tarif Conventionnel (TC) ou du Tarif de Responsabilité (TR) de la Sécurité sociale sur la base de la nomenclature générale des actes professionnels et de la CCAM en vigueur le 08/11/2010.

RENFORTS FRONTAMUT**

MÉDECINES NON PRISES EN CHARGE PAR LES ASSURANCES OBLIGATOIRES

BIEN-ÊTRE ET PRÉVENTION (5) (6)

Prévention et addiction

Scellement des sillons (de 15 à 20 ans) - Prévention SIDA et MST (préservatifs) - Vaccin anti-grippe (1 par an par pers. de 40 à 65 ans), autres vaccins non remboursés - Arrêt dépendance (tabac, alcool, drogues) : achats de produits de substitution, médicaments, sevrage, alcoologie, tabacologie, toxicologie	50 €/an	50 €/an	100 €/an	150 €/an
--	---------	---------	----------	----------

Médecines non remboursées (7)

Podologue, pédicure, nutritionniste, diététicien, psychologue, sexologue - Bilan stress oxydant - Ostéodensitométrie non remboursée par le RO (1 examen entre 50 et 65 ans) - Pharmacie prescrite non remboursée	50 €/an	50 €/an	100 €/an	150 €/an
--	---------	---------	----------	----------

Médecines douces

Ostéopathe, chiropracteur, étiope, homéopathe, acupuncteur, naturopathe, shiatsu, mésothérapeute, kinésologue, auriculothérapeute, phytothérapeute	50 €/an	50 €/an	100 €/an	150 €/an
--	---------	---------	----------	----------

Allergies (7)

Équipement de literie anti-acarien, complément sur les aides respiratoires, médicaments préventifs	50 €/an	50 €/an	100 €/an	150 €/an
--	---------	---------	----------	----------

FORFAIT INTIMITÉ

Contraception prescrite - Test de grossesse - Traitement ménopause - Traitement de l'érection et de l'impuissance	50 €/an	50 €/an	100 €/an	150 €/an
---	---------	---------	----------	----------

** pour les soins dispensés en France et en Suisse

SOINS DISPENSÉS EN SUISSE

AU FRONTALIER

TYPE DE SOINS	G	G1	G1 PLUS	G1 MÉGA
SOINS COURANTS (8)				
Consultations, Visites	90 %	90 %	100 %	100 %
Actes de spécialités, Imagerie médicale	90 %	90 %	100 %	100 %
Actes paramédicaux, Chiropracteur	90 %	90 %	100 %	100 %
Pharmacie, Accessoires médicaux et Analyses	90 %	90 %	100 %	100 %
OPTIQUE				
Verres + Monture	80 €	100 €	135 €	160 €
Lentilles (forfait annuel) (2)	92 €	100 €	130 €	153 €
DENTAIRE				
Soins (8)	80 %	90 %	100 %	100 %
Prothèse* (1)	100 %	150 %	200 %	300 %
HOSPITALISATION - Séjours en médecine, chirurgie, maternité - Autres services exclus				
Hôpitaux publics en facturation APDRG (9) (Remboursement dans la limite du tarif APDRG)	100 %	100 %	100 %	100 %
Établissements privés ou hôpitaux publics ne relevant pas de l'APDRG (9)		1 400 CHF/jour + 700 CHF de forfait d'entrée		1 800 CHF/jour + 900 CHF de forfait d'entrée
Transport en cas d'hospitalisation (10)	100 %	100 %	100 %	100 %

AUX AYANTS DROITS

Soins hors hospitalisation

Prise en charge uniquement des soins courants sur la base du tarif cadre LAMal.

Hospitalisation

Prise en charge uniquement en cas d'urgence (sur avis médical) ou en cas d'accident sur la base de la garantie.

Nos services

FrontaMut

Frontamut est une marque exclusive d'ADRÉA Mutuelles Pays de L'Ain, d'ADRÉA Mutuelle Franche-Comté et d'ADRÉA Mutuelle Pays de Savoie. Frontamut, c'est le savoir-faire et la puissance du groupe ADRÉA qui protège la santé de plus **de 1 600 000 personnes.**

● Assistance

Tous nos contrats Frontamut bénéficient du service ADRÉA Assistance joignable 24 heures/24. En cas d'hospitalisation : aide ménagère, garde d'enfant, garde d'animaux domestiques, etc. Mais aussi, garde d'enfant malade, école à domicile, assistance naissance, conseils et information vie quotidienne. Le numéro d'appel de notre assistance figure sur votre carte d'adhérent.

● Tiers-payant

Pas d'avance d'argent dans la limite de vos garanties avec :

- les hôpitaux et cliniques du département
- l'hôpital cantonal de Genève
- les pharmacies qui acceptent ce service
- les centres mutualistes (optique, dentaires...)

● Information en ligne

www.frontamut.fr : site d'informations spécifiques pour les frontaliers avec possibilité de devis en ligne. Pour consulter vos remboursements, rendez-vous dans l'espace adhérent du site www.adrea-paysdesavoie.fr

● Priorité Santé Mutualiste

Conseils personnalisés par téléphone sur les grands thèmes de santé (maladies et traitements, conseils diététiques, sevrage tabagique, dépendance et maintien de l'autonomie,...).



À votre écoute

Accueil info Service

04 79 70 80 90

Pour toute information sur vos garanties, sur nos services ou renseignement sur un traitement envisagé (hospitalisation, soins dentaires, optique, recherche d'un praticien).

Nos agences en Haute-Savoie

- Annecy** - 12 rue de la Poste
- Annemasse** - 30 avenue de la Gare
- Cluses** - 6 Grande Rue
- La Roche-sur-Foron** - 180 avenue de la Gare
- Sallanches** - 34 rue du Mont Blanc
- Thonon-les-Bains** - 8 rue François Morel

